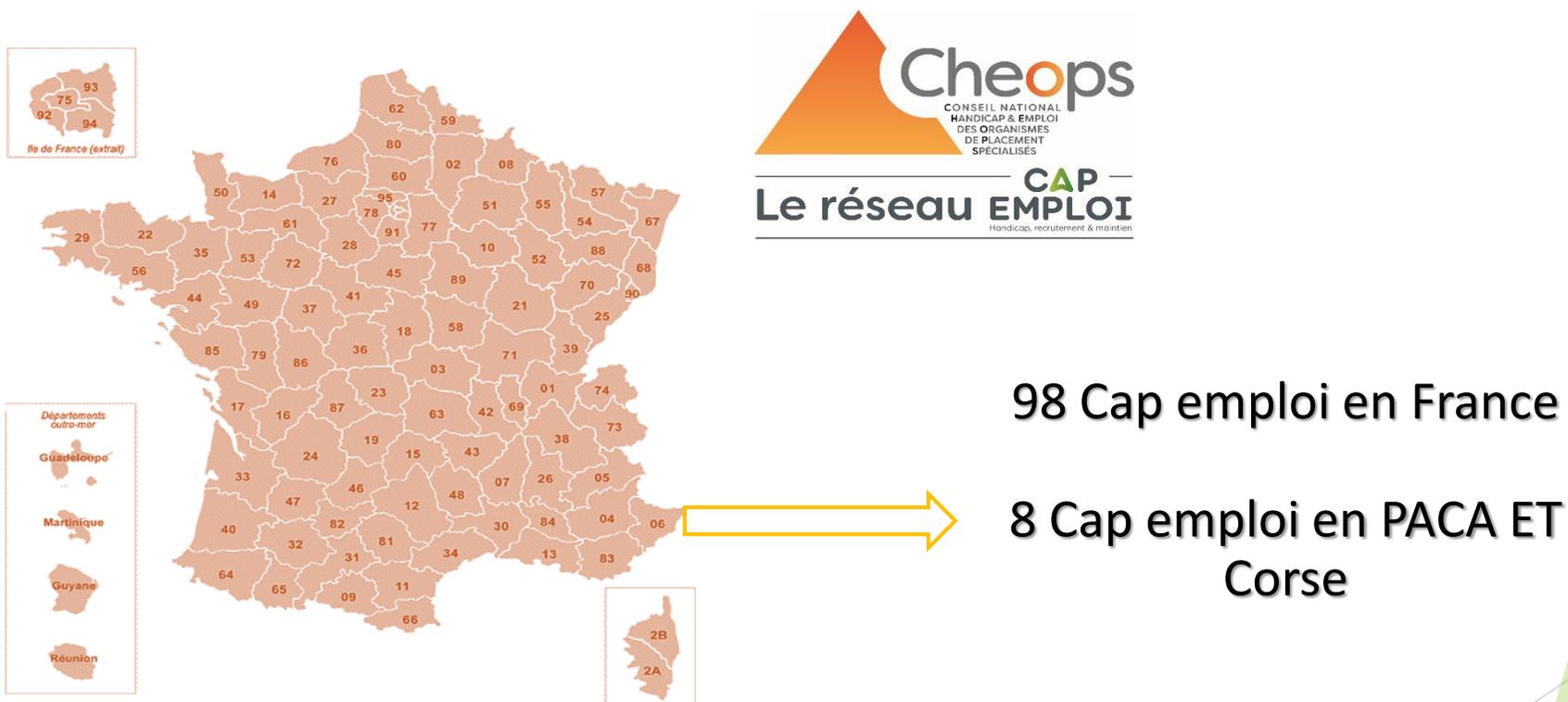


CAP EMPLOI : Qui sommes nous ?

Cap emploi est un opérateur expert au service des personnes en situation de handicap et des employeurs sur les champs de l'insertion et du maintien dans l'emploi :

- membre du Service public de l'emploi, au même titre que Pôle emploi et les Missions Locales
- opérateur du CEP Conseil en évolution professionnelle, pour les demandeurs d'emploi comme pour les salariés ou les travailleurs non salariés
- prescripteur des aides et mesures de droit commun et spécifiques travailleurs handicapés

Les Cap emploi sont présents sur toute la France



Ils sont financés par :



Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la loi du 11 février 2005

les personnes titulaires d'un titre délivré par

et / ou

SECURITE SOCIALE

- Rente AT/ MP > ou égale à 10%
- Pension d'Invalidité. 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

LA MDPH

- RQTH
- AAH
- C.M.I mention « invalidité »

Offre de services Cap Emploi

Une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours fondée sur un principe de compensation du handicap

Accompagnement **vers** l'emploi
Offre de services Intégrée Pole
Emploi / Cap emploi

Accompagnement
dans l'emploi (Maintien dans et en
emploi et évolution professionnelle)

Informier, conseiller et accompagner

**Les personnes en situation de
handicap et les employeurs privés
et publics**

- En vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail,
- en assurant un suivi dans l'emploi

**Les salariés, les agents de la
fonction publique et les
travailleurs indépendants en
situation de handicap, les
employeurs privés et publics,
en lien avec le médecin de
travail**

Publics bénéficiaires

- ❑ Personnes en recherche d'emploi **inscrites ou non à Pôle emploi**, salariés, personnels de la fonction publique, travailleurs indépendants, travailleurs non-salariés, personnes dans le cadre du service civique **dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans leur parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé ou un appui ponctuel.**
- ❑ Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail), ou en cours de l'être ou prêts à engager une démarche dans ce sens, **et travaillant ou souhaitant intégrer le milieu ordinaire.**
- ❑ S'agissant des employeurs, ils peuvent tous bénéficier de l'intervention du Cap emploi, qu'ils relèvent du secteur privé ou public.

PAS : Prestations d'Appuis Spécifiques

- ▶ Les Prestations d'Appuis Spécifiques mettent en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques/mode de compensation, pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, dans des situations identifiées par les prescripteurs/référents de parcours).
- ▶ Il existe 6 types de PAS : Handicap Auditif - Handicap Visuel - Handicap Moteur - Handicap Mental - Handicap Psychique - Troubles Cognitifs.
- ▶ Les PAS sont mobilisables sur prescription, elles sont ponctuelles et indépendantes les unes des autres, en situation d'emploi (vers et dans l'emploi), en formation professionnelle continue.

Des exemples de sécurisation de parcours

Avec l'intervention de FIMECO qui intervient sur les PAS Troubles Cognitifs.

Votre interlocuteur à CAP EMPLOI 13

AUTARD Nathalie

Chargée de mission employeurs alternance

Contact : n.autard@capemploi13.com 06.03.84.13.42.

Merci pour votre attention

CAP EMPLOI 13
Handicap, recrutement & maintien

